Office
de la protection
du consommateur
Québec

PAR COURRIEL

Québec, le 17 mars 2022

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 16 mars 2022

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 16 mars dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Conformité de l'entreprise auprès de notre organisme ;
- L'existence de toutes plaintes, toutes réclamations et tous recours institués contre l'entreprise auprès de notre organisme à la date de l'examen de la présente demande.

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne détenons aucun renseignement à propos de ce commerçant.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.

400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4
Téléphone : 418 643-1484
Sans frais : 1 888 672-2556
Télécopieur : 418 643-8686
www.opc.gouv.qc.ca